



PROGRAMME DE VEILLE 2023 DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE SUR LES SOCIÉTÉS DU SBF 120

ALERTE N° 47 CONCERNANT COFACE

Cette analyse est plus particulièrement destinée aux responsables de l'exercice des droits de vote dans les sociétés de gestion et/ou aux correspondants « gouvernement d'entreprise » de l'AFG.

L'AFG, qui a publié la version 2023 de ses « Recommandations sur le gouvernement d'entreprise », alerte sur les résolutions des assemblées générales des sociétés du SBF 120 contraires à ce code de gouvernement d'entreprise dans le cadre de son programme de veille. Ces analyses ne constituent en aucune manière des conseils en vote. Nous vous rappelons par ailleurs que l'exercice des droits de vote attachés aux titres figurant à l'actif des OPC s'inscrit dans la politique d'engagement actionnarial des sociétés de gestion.



COFACE

DATE DE L'ASSEMBLEE GENERALE : 16 MAI 2023

RESOLUTIONS CONCERNEES PAR LES RECOMMANDATIONS DE L'AFG

- **RESOLUTION 15 : Attribution d'actions gratuites**

Analyse

Résolution autorisant l'attribution d'actions gratuites à hauteur de 1% du capital.

Les critères de performance susceptibles de conditionner l'attribution d'actions gratuites n'étant mentionnés ni dans la résolution ni dans les documents d'information des actionnaires pour l'assemblée générale, cette résolution n'est pas conforme aux recommandations de l'AFG.



Référence

Extrait des Recommandations sur le gouvernement d'entreprise AFG version 2023 : II-C 4-2

Les résolutions destinées à autoriser l'attribution d'actions gratuites à des salariés et/ou mandataires sociaux doivent intégrer des critères de performance explicites sur la base desquels seront attribuées lesdites actions afin que l'actionnaire puisse apprécier leur potentiel dilutif en conséquence.

Ces critères pourront être mentionnés dans la résolution ou dans les documents mis à disposition des actionnaires en vue de l'assemblée générale.



GOUVERNANCE

1. Composition du conseil de la COFACE

Le conseil d'administration de la COFACE comportera, à l'issue de l'assemblée générale 60% de membres libres d'intérêts, en conformité avec les recommandations de l'AFG (dans l'hypothèse où la résolution correspondante serait acceptée).



Présenté	Nom	Affiliation	Qualif AFG	Taux de présence	Genre	Age	Nat	Durée	Fin du mandat	Autres mandats		Comités		
										DG	Ad	Audit	Nom	Rem
	Bernardo Sanchez Incera	Président	Libre d'intérêts	100%	M	63	ES	2	2025	0	2		M	M
	Janice Englesbe	Représentant d'actionnaire	Non libre d'intérêts	100%	F	55	US	2	2025	1	1			
	David Gansberg	Représentant d'actionnaire	Non libre d'intérêts	90%	M	49	US	1	2025	1	1	M		
	Christopher Hovey	Représentant d'actionnaire	Non libre d'intérêts	100%	M	56	US	2	2026	0	1			
	Nicolas Papadopoulo	Représentant d'actionnaire	Non libre d'intérêts	90%	M	60	FR	2	2026	1	1		M	M
	Isabelle Laforgue		Libre d'intérêts	100%	F	42	FR	6	2025	0	1	M		
	Laetitia Leonard-Reuter		Libre d'intérêts	100%	F	47	FR	1	2026	0	1	P		
	Nathalie Lomon		Libre d'intérêts	80%	F	51	FR	6	2025	1	1			
	Sharon Macbeath		Libre d'intérêts	90%	F	54	UK	9	2026	1	1		P	P
	Laurent Musy		Libre d'intérêts	100%	M	56	FR	1	2026	0	1			

2. Spécificités

La société ne se conforme pas aux recommandations de l'AFG qui préconisent l'existence de deux comités distincts de rémunération et de sélection.



Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes sentiments distingués.

Jérôme ABISSET

